

DÉLIBÉRATION N°DL20250103 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DISPOSITIF MERCREDIS DÉCOUVERTE MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Le conseil municipal du 14 mai 2018 a approuvé la mise en place du dispositif « Mercredis Découverte », à partir de septembre 2018. Ce programme, initié suite au retour à la semaine de 4 jours, offre à 300 enfants environ âgés de 3 à 11 ans de découvrir des activités culturelles et sportives proposées par des associations locales ainsi que des services municipaux.

Le règlement général des mercredis découverte, approuvé par délibération n°20180055 du 14 mai 2018, modifié par délibération n°20210092 du 28 juin 2021, doit être révisé.

En effet, la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport a mis fin à l'obligation de présenter un certificat médical pour la pratique des activités de loisirs, laissant à la discrétion de la structure porteuse, pour le sport loisirs sans compétition, le type d'autorisation à fournir.

Ainsi, le dispositif mercredis découverte visant la pratique loisirs, il est proposé de supprimer la mention relative à l'obligation de fournir un certificat médical et d'intégrer au dossier d'inscription, une déclaration des parents certifiant que l'état de santé de son enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique sportive sans compétition. Dans le cas contraire, ou en cas de doute, les parents devront fournir obligatoirement un certificat médical attestant la pratique du sport sans compétition de moins de 3 ans.

D'autres modifications, relatives au Règlement Général de la Protection des Données, sont également proposées.

Ainsi, ce nouveau règlement abrogera et remplacera le précédent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le règlement général des « Mercredis découverte » tel que présenté en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne